



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME EAU 2019 & CLIMAT 2024

Présentation du 11^e programme
2019-2024

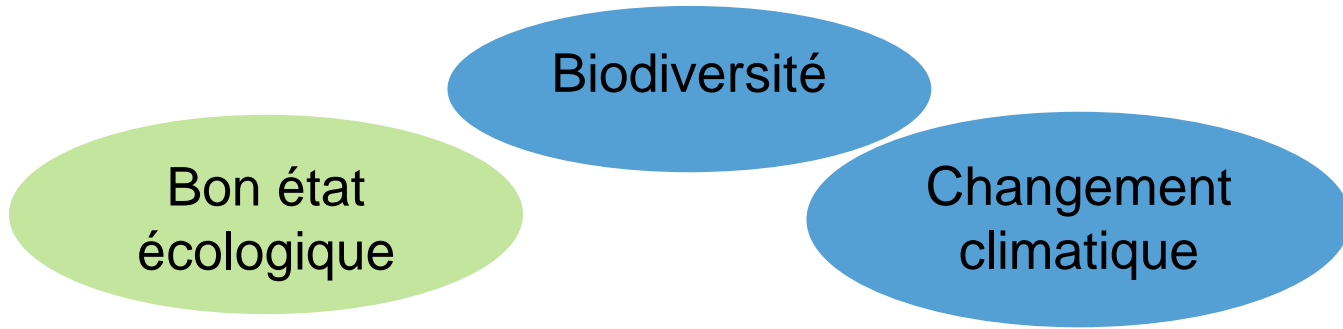
Volet « rivières / zones humides »



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Objectifs et éligibilité



Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, renforcer leur résilience...

- Préservation et reconquête écologique des milieux humides, aquatiques et littoraux,
- Rétablissement de la continuité écologique, longitudinale et latérale,
- Renaturation, restauration et entretien des milieux aquatiques et humides.

Projets réfléchis à une échelle hydrographique cohérente....

....Priorité aux projets « multifonction ».



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Etudes sur les milieux aquatiques et humides

- Taux maintenu pour les études et suivi des milieux aquatiques et humides : 80%
 - les études générales ou globales à visée opérationnelle et les dispositifs de suivi avant et après travaux ;
 - les études d'anticipation du changement climatique visant à déterminer des stratégies d'adaptation ;
 - les études de stratégie régionale au titre de la biodiversité et les études relatives à la trame verte et bleue à l'échelle de bassins versants, dont la maîtrise d'ouvrage est portée par une collectivité exerçant les missions GEMA ;
 - les études pour l'élaboration de stratégies foncières au titre du chapitre correspondant ;
 - les cartographies et délimitations, caractérisations et inventaires de zones humides ;
 - les études portant sur les suivis d'indicateurs nécessaires pour estimer l'état des milieux, lorsqu'elles apportent une plus-value au regard des suivis DCE, DCSMM existants.

NB : Etudes gouvernance GEMAPI = taux d'aide 80%

Restauration des milieux aquatiques et humides



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Taux maintenu pour la restauration des milieux humides : 80%

- Remise en état du milieu (suppression de dispositifs de drainages, enlèvement de remblais, réouverture de l'espace...), la pose de clôtures, l'achat de bétail rustique adapté à l'entretien des zones humides et leurs milieux connectés ;
- restauration des fossés liés à la pérennité d'un milieu remarquable du point de vue écologique ;
- reconnexion des champs naturels d'expansion de crue ;
- aménagements et équipements nécessaires à une gestion des niveaux d'eau répondant aux exigences écologiques du milieu ;
- restauration de mares ;
- Création de mares dans le cadre d'opérations découlant de documents de planification de type schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;

Restauration des milieux aquatiques et humides

- Taux maintenu pour la restauration des milieux aquatiques : 80%
 - Travaux facilitant la mobilité latérale des cours d'eau et la reconnexion du lit mineur au lit majeur, (notamment par la suppression des digues et l'arasement de merlons de curage),
 - Re-méandrage des cours d'eau rectifiés ou canalisés ,rétablissement du cours d'eau dans son lit naturel,
 - Rouverture des rivières busées, enlèvement de remblais,
 - Diversification des habitats, aménagements améliorant ou recréant des zones de reproduction (restauration de frayères ...),
 - Reconstitution du lit mineur et des berges, renaturation des berges dégradées ou artificialisées,
 - Bouchage ou retrait des drains ;
 - Création ou amélioration de la ripisylve ;
 - Actions visant à interdire aux animaux l'accès dans le lit de la rivière (aménagement d'abreuvoirs, pose de clôtures...);
 - Protections de berges en technique de génie végétale, et à titre exceptionnel des enrochements (⚠);
 - Déplacement de forages ayant un impact sur le débit d'étiage des rivières
 - Déplacement de canalisations d'eau et de captages (y compris le déplacement de collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales) nécessaire à la renaturation;



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Restauration de la continuité écologique

- Taux de base maintenu pour la restauration de la continuité écologique par suppression des obstacles (seuils, buses, radiers de ponts...) : 80%
 - Dérasement,
 - Arasement total ou partiel (si effacement démontré impossible)
 - Mesures d'accompagnements nécessaires à la garantie de pleine fonctionnalité de l'aménagement, et au maintien des usages (mais sans extension des usages),

Bonification + 10 % si et seulement si le projet est inscrit dans un Contrat territoire eau et climat (CTEC)

NB : pour les collectivités, ssi inscrit en budget de fonctionnement!



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Restauration partielle de la continuité écologique

- Taux de base maintenu pour les dispositifs de franchissement (passes à poissons, rivières de contournements, rampes, aménagements pour permettre l'ouverture des vannes, dispositifs pour la dévalaison) : 40%

- Nouvel obstacle / nouvelle installation (turbines) non éligible,
- Non éligible si mise en demeure,
- Preuve de l'autorisation légale ou du droit fondé en titre à fournir,
- Justification de l'impossibilité d'effacement, et de l'enjeu piscicole.

Bonification + 20 % si et seulement si enjeu grand migrateur démontré (PLAGEPOMI, plan anguille)

NB : attention, encadrement communautaire pour les activités économiques!

Acquisition et maîtrise foncière



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

- Taux maintenu pour les acquisitions de zones humides : 80%
- Taux maintenu pour les acquisitions préalables à la réalisation de travaux : au taux des travaux

(attention plafonnement 80% pour les collectivités = investissement!)

- Aides pour un achat temporaire pour la réalisation de travaux, la mise en réserve foncière, et pour les frais liés au recours à l'appui d'un opérateur foncier
- Plafonnement (valeur vénale moyenne des terres agricoles, ou estimation d'un expert foncier si valeur supérieure à 100 000€)





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Nature des travaux	Taux d'aide (S= subvention A = avance)	Prix de référence prix plafond	Compte de programme	Observations
Acquisition foncière, permanente et temporaire, et acquisition de droits réels				
Etudes Foncières	S 80 %	Non	2330	
Acquisitions foncières au bénéfice d'aires d'alimentation de captages y compris coût d'intervention des organismes fonciers	S 80 % + A 20 %	Oui	2321	
Acquisition foncière de zones humides continentales, arrière- littorales et littorales, de rives et de terrains naturels connectés à des zones humides	S 80 %	Oui	2413	
Mise en réserve foncière (Préfinancement)	A 100 % durée maximale de 24 mois avec différé de remboursement de la même durée	Oui	Captages et zones d'érosion : 2321 Zones humides et littorales : 2413	
Acquisition temporaire (aux fins de réalisation de travaux)	A 100 % remboursée dans les 5 ans en un unique versement avec revente sans bénéfice	Oui	Compte travaux : 2411 ou 2412	
Opérations nécessaires à la gestion pérenne et à très bas niveau d'impact des terrains en maîtrise foncière visant à pérenniser la préservation des milieux aquatiques dont indemnités relatives à des obligations nouvelles créées par une ORE	S 80 % + A 20 %	Non	2321	Pour les ORE : versement unique et libératoire
Mise en réserve foncière et acquisition temporaire (frais de	S 100 %	Non	2413	
portage et de gestion) Coût de mise en place d'une maîtrise foncière (zones humides et littorales)				

Obligations réelles
environnementales



Actions de sensibilisation du public



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

- Taux maintenu pour les actions de communication : 80%
- Taux maintenu pour les aménagements liés à l'ouverture au public d'un site (en accompagnement de travaux financés) : 50%



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Travaux d'urgence

Suite à des dégradations hydromorphologiques occasionnées par des inondations, sur le territoire des communes ayant fait l'objet d'un arrêté CN

(courrier de demande préalable!)

Taux d'aide maintenu : 60%



Maitrise du ruissellement (pollutions diffuses) et prévention des inondations

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

RUISSELLEMENT

- voir par la suite

INONDATIONS (actions programmées dans une stratégie globale à l'échelle des bassins, compatible avec le PGRI du bassin Seine Normandie)

- Etudes amélioration de la connaissance,
- Indemnisations pour sur inondation.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Entretien des milieux aquatiques

Objectif de réduction des aides / ajout de conditionnalités par souci d'incitativité

- Taux de base maintenu pour l'entretien des milieux aquatiques : 40%

MAIS

Aides pluriannuelles (3 ans)

Montant éligible plafonné : ne doit pas excéder 20% du programme pluriannuel de restauration et d'entretien

Éligible uniquement aux collectivités GEMA

Applications :

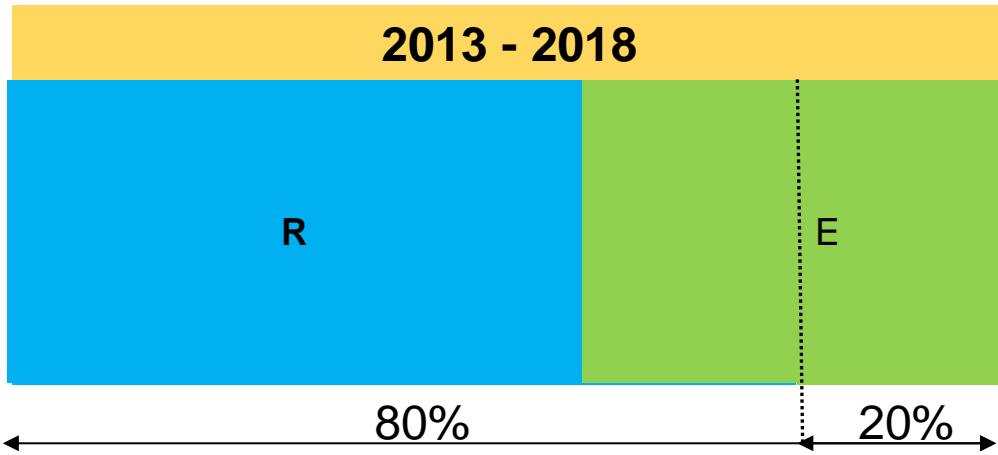
Aide 2019-2021 = (cumul travaux restauration + entretien 2013-2018 x 20%)/6 ans x 3ans x 40%

Aide 2022-2024 = (cumul travaux restauration + entretien 2016-2021 x 20%)/6 ans x 3ans x 40%



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**



Plafond éligible sur 6 ans

50%

Plafond éligible sur 3 ans

X 40% (taux d'aide)
=
AIDE 2019-2021

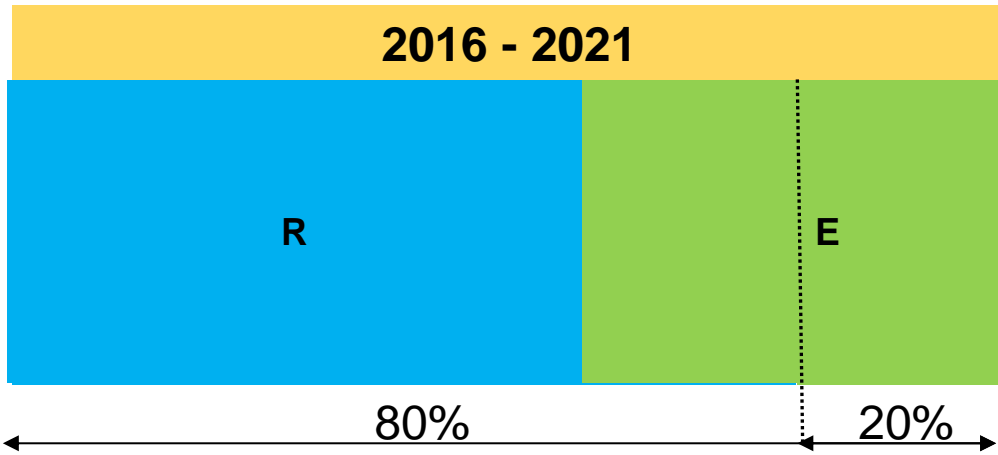


Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**



Plafond éligible sur 6 ans

50%

Plafond éligible sur 3 ans

X 40% (taux d'aide)
=
AIDE 2022-2024



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Entretien des zones humides

- Taux de base maintenu pour l'entretien des zones humides : 40%

MAIS

Aides pluriannuelles (3 ans) avec

Prix de référence : 3 000 euros/ha de zone humide gérée

Prix plafond : 3 750 euros/ha de zone humide gérée



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Aides à l'animation : contexte général

- Objectif = Incitation à l'émergence de projets
- Contrat de territoire eau et climat (CTEC) obligatoire sauf :
 - supra locale (à l'échelle des départements, des régions et du bassin) ;
 - 1 année pour l'élaboration d'un contrat de territoire eau et climat ;
 - pour la mise en œuvre et la révision des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) ;
 - pour l'élaboration d'un SAGE.
- Période transitoire jusqu'au 31 décembre 2021 (hors CTEC)
- Aides pluriannuelles – 0,5 ETP/an seuil minimum
- Présentation du bilan des actions sur le 10ème programme obligatoire pour engager une aide 11ème programme.
- Forfait fonctionnement unique : 8 000€ d'aide / an / ETP
- Montant référence 45 000€/an/ETP - Plafond = 80 000€/an/ETP



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Aides à l'animation : spécificités rivières et zones humides

- Taux maintenus

Animation milieux aquatiques : 50%

Animation zones humides : 80%

MAIS

Animation “entretien des cours d'eau” non éligible
sauf pour les collectivités GEMA MAIS limité à 20 % du coût de
l'animation

Bonification de taux à 80% pour les animations rivières ssi

- Comporte un volet continuité écologique
- Porté par une collectivité GEMA
- Echelle bassin versant.

Des questions ?



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**



11ème PROGRAMME EAU & BIODIVERSITÉ



LES
**AGENCES
DE L'EAU**
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX RÉGIONAUX
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation du 11^e programme 2019- 2024

Volet biodiversité



Crédits photos @ Pascal BOURGUIGNON, Patrick DIEUDONNE, AESN





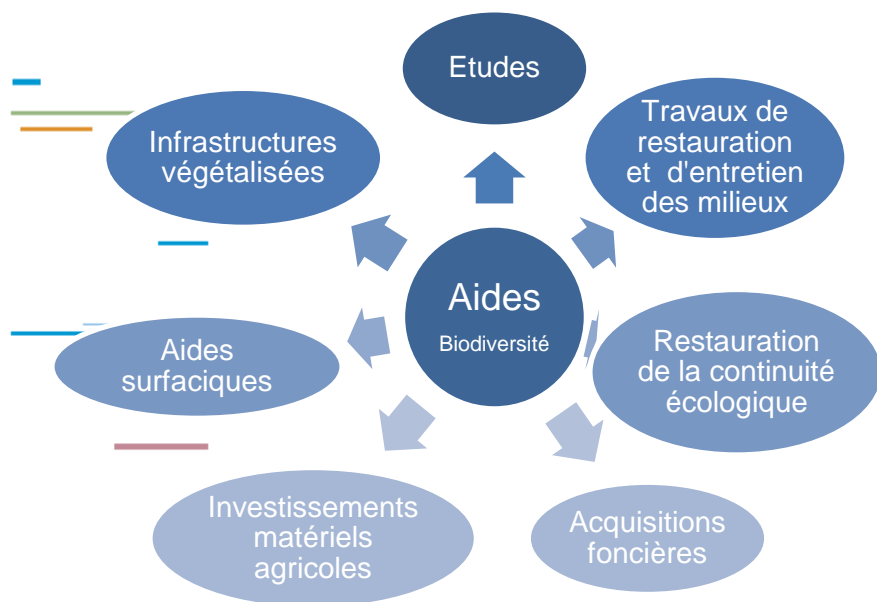
**eau
seine
NORMANDIE**

L'Agence finance des actions de préservation de la biodiversité pour :

- la restauration des milieux aquatiques et humides,
- la réduction de pressions sur les milieux, bien souvent également les altérations sur la biodiversité,

sur des territoires à enjeux **eau & biodiversité** avec des projets multifonctionnels pour l'eau et les bassins versants,

sans sortir du principe d'utilisation des recettes pour protéger les ressources en eau, donc hors biodiversité sèche



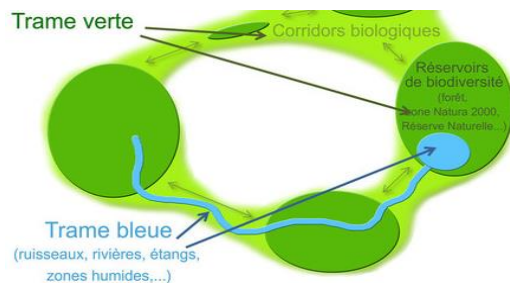
• Comment optimiser et valoriser les gains des actions à la fois pour l'eau et la biodiversité ?



• Comment renforcer la multifonctionnalité des aménagements proposés ?

Actions Eau & Biodiversité

- Erosion – Ruissellement : hydraulique douce, infrastructures écologiques
 - Actions territoriales pour des sols vivants
 - Protection des captages et AAC
- Réduction des pressions liées aux nitrates et phytosanitaires.
 - Gestion à la source des eaux pluviales
 - Contrats territoriaux EAU & CLIMAT et animation
- **Préservation des champs d'expansion des crues**
- **Restauration et protection des milieux aquatiques et humides**
 - **Solutions fondées sur la nature**



**ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau**

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Loi du 8 août 2016 → Elargissement des missions/compétences des agences de l'eau à la biodiversité terrestre et marine



➤ **Nécessité de définir des priorités AESN : cibler les projets les mieux adaptés aux enjeux et des actions préférentiellement éligibles**

**Animation territoriale
(CTEC ou supralocale)**

Préservation/Conservation

Restauration/Gestion

Entretien

Biodiversité aquatique et humide

**Connaissance
à visée opérationnelle**

Habitats

Espèces

Sensibilisation/Valorisation



Rivières

OBJECTIFS EAU

&

BIODIVERSITÉ

& CLIMAT

Forêts

**Plans
d'eau**

(sous-trame humide :
inventaires ZH, mares)

**Zones
humides**

**Milieux
ouverts secs**

(vergers, pelouses,...)

**Corridors
écologiques**

Hydraulique douce
(prairies, haies, mares,,)



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE

FORUM VALLÉES DE MARNE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Des enjeux interdépendants, des défis à relever ensemble

Défis sociétaux



Changement climatique



Sécurité alimentaire



Approvisionnement en eau



Réduction des risques naturels



Santé humaine



Développement socio-économique



Figure 2 : Les Solutions fondées sur la Nature représentent un concept englobant diverses approches fondées sur les écosystèmes²⁸



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

L'Agence peut financer des :

- Etudes de connaissance à visée opérationnelle (état des lieux pour mener des actions territoriales)
- Etudes permettant la création de stratégies d'actions (régionales, BV ou Trame Verte et Bleue, dont la Maitrise d'ouvrage portée par une collectivité GEMA) ou l'élaboration de stratégies foncières
- Cartographies et délimitations, caractérisations des inventaires de Zones Humides
- Suivis d'indicateurs (pour estimer l'état des milieux, suivis avant/après travaux) apportant une réelle plus-value territoriale (par rapport à la surveillance existante DCE) et à capitaliser dans un cadre plus large (= respect et transmission aux formats nationaux pour leur exploitation et bancarisation au niveau bassin, national)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Projets multifonctionnels utiles pour **l'eau** et **la biodiversité** (milieux connectés)

- **Logique territoriale cohérente**
- **Partenariat adapté**

Donner plus de lisibilité en évitant de cloisonner et favoriser des économies d'échelle et des synergies entre les politiques publiques

Cibles particulières :



Prairies



Haies



Biodiversité
du sol



Aménagements
urbains et
industriels



Connaissance
de la biodiversité
humide



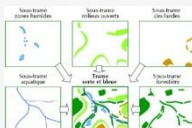
Milieus marins
et littoraux



**Projet
Eau et
biodiversité**

Principes d'éligibilité :

- Projets **délimités sur un territoire cohérent** pour la protection des ressources en eau → **lien à démontrer entre enjeux eau & biodiversité** et en cohérence **avec les documents de planification**
- Projets justifiés au regard de **l'adaptation au changement climatique**
- Un **entretien** et un **suivi adapté (indicateurs eau et biodiversité)**
- **Soutien à la trame verte et bleue** → obligation d'insérer les nouveaux éléments TVB dans les PLUi (EPCI compétent) ou de leur transmettre (si autre maîtrise d'ouvrage)





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Doctrine Régionale Biodiversité Grand Est

Déclinaisons régionales des Plans Nationaux d'Actions (DRPRNA) en faveur des espèces menacées avec 3 axes :

- Connaissance/Suivi/Evaluation
- Gestion/Restauration/Protection
- Sensibilisation/Communication



Renforcer l'animation pour les actions de gestion/restauration/protection

Ne pas vouloir opposer les politiques , trouver la bonne synergie des outils et articulation des actions publiques : **la biodiversité est un indicateur de fonctionnement des milieux !**

Place à des stratégies de financements locales sur la base de lignes directrices partagées en comité régional des financeurs



Stratégie régionale de Biodiversité en cours d'élaboration



Des questions ?



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

PROGRAMME



Présentation du 11^e programme
2019-2024

Volet Diminuer les pollutions
diffuses des milieux aquatiques –
maîtrise du ruissellement



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Actions éligibles

- qui contribuent à :
 - Lutter contre l'érosion des sols,
 - Maitriser les flux d'eaux superficielles pour limiter leurs impacts,

sur les nappes souterraines, les milieux aquatiques et humides, la ressource en eau à usage AEP, zones sensibles à la pollution microbiologique



**LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE
SERONT ENCOURAGÉES**



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Quelles actions ?

- études et diagnostics hydrauliques à l'échelle du bassin versant ;
- animation à l'échelle du bassin versant ;
- suivi de l'impact des actions sur les aspects qualitatifs et quantitatifs des masses d'eau ;
- aménagements d'hydraulique douce et leur insertion dans la trame verte et bleue existante ;
- travaux d'hydraulique structurante lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes ;
- les acquisitions foncières.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau.
seine
NORMANDIE

Les études

- Analyse des enjeux du territoire vis-à-vis des objectifs du SDAGE et d'élaboration d'un programme d'actions
- Une démarche territoriale à l'échelle du BV
- Volet hydraulique douce obligatoire

TAUX : 80 %



LE + BIOD : HAIES



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

L'animation

TAUX : 50 %

- Objectif : dynamiser, susciter, organiser, faire émerger et suivre les actions (études et travaux) qui concourent aux objectifs de l'agence de l'eau en matière de gestion de l'eau, de préservation de la ressource, des milieux aquatiques et de la biodiversité.
- Convention d'aide : sur 1 à 3 ans
- Aide au fonctionnement : 8 000 € /an/ETP
- Prix de référence : 45 000 € /an/ETP
- Prix plafond : 80 000 € /an/ETP
- Seuil ETP : 0,5
- Déclinaison : Contenu des missions aidées, un comité de pilotage et un rapport annuel d'activités intégrant des indicateurs.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Les travaux (1/2)

TAUX : 80 %

- Hydraulique douce (dézonage)
 - Si MO = EPCI => engagement d'identification des éléments dans PLUi (délibération)
 - Si MO \neq EPCI => transmission de l'information à l'EPCI compétente
- Programme conjoint avec hydraulique structurante



**PROJETS MULTIFONCTIONNELS
(ÉROSION, POLLUTIONS DIFFUSES,
INONDATIONS, BIODIVERSITÉ)**



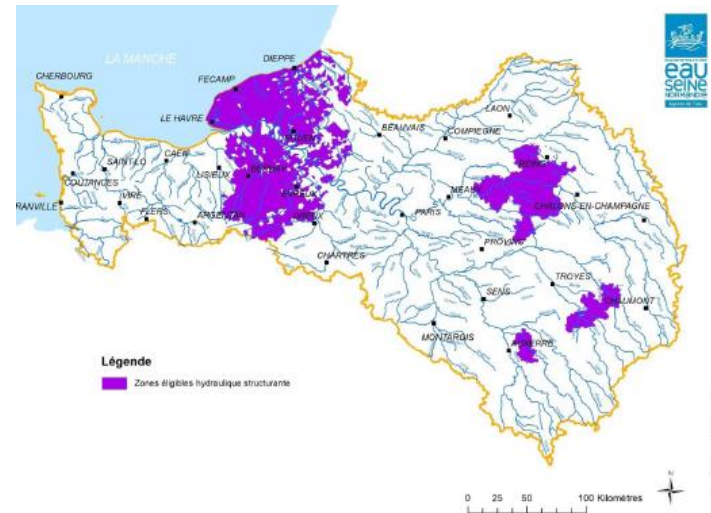
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Les travaux (2/2)

TAUX : 40 %

- Hydraulique structurante : s'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes selon zonage



Carte 1-carte des zones éligibles aux actions d'hydraulique structurante

- Conditions spécifiques au vignoble : évolutions des pratiques viticoles obligatoires, taux enherbement initial avant travaux de 50 % et suivi



ÉVOLUTION VERS UNE COUVERTURE ESTIVALE TOTALE DES SOLS (DONT SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE)



Les acquisitions foncières

- Objectif : gestion pérenne pour une préservation sur le long terme
- Acquisition HD :
 - Taux 80 % et si prix de référence > à valeur vénale moyenne des terres agricoles ou à 100 k€ => justifier (France domaine, analyse SAFER, Expert du CNEFAF ou des cours d'appel)
- Acquisition HS :
 - Taux 40 % et prix de référence => valeur vénale moyenne des terres agricoles



Flash-back programmes précédents

III - 1.5.1. ZAR CHAMPAGNE

LIGNE PROGRAMME 7212

ATTRIBUTAIRES

Collectivités publiques ou leurs groupements, associations syndicales autorisées

ASSIETTE

Montant H.T. des travaux retenus par l'agence

1) Travaux

Sur les bassins d'alimentation des captages prioritaires dont la liste est annexée au 9^{ème} programme, des politiques d'actions complémentaires sont engagées avec pour objectif principal la réduction des pollutions notamment d'origine agricole. Les collectivités concernées doivent être impliquées dans la démarche, un diagnostic préliminaire du territoire doit définir les enjeux et les actions à conduire et une proportion significative d'acteurs doit être mobilisée pour permettre de se en eau. Les actions visent :

politique d'acquisition foncière par les mètres de protection rapprochée grâce à l'apport au programme général,

et de l'usage des sols sur les bassins ment et en synergie avec les actions de globale d'aménagement des bassins

réglementaires (actions mises en place dans le cadre des DUP de conditionnalité des aides de la PAC ...). Les actions aidées, qui sont définies et hiérarchisées dans le programme d'actions, conduisent à une modification fondamentale et pérenne de l'occupation des sols : le changement du système d'exploitation (en particulier l'agriculture biologique), le boisement, l'implantation d'éléments fixes du paysage ayant une action sur la qualité de l'eau (haies, talus...). Certaines mesures, développées dans les trois axes du PDRH (1^{er} axe : investissements non productifs du PVE et du PMBE, 2^{ème} axe : mesures agri-environnementales et impact fort sur l'eau et au regard des enjeux spécifiques du territoire, sont soutenues par l'agence. Ces mesures visent à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires et des intrants azotés et à la maîtrise de l'érosion.

**IX programme :
2007 - 2012**

**VII programme
: 1996 - 2002**

**VIII programme
: 2003 - 2006**

ZAR CHAMPAGNE

PROGRAMME 8212

ATTRIBUTAIRES

Collectivités publiques ou leurs groupements, associations autorisées, chambres consulaires, associations

Travaux retenus par l'agence

Agence de la Seine et Aisne :

Travaux de globale d'aménagement des bassins

Travaux de régulation (bassins tampon, de rétention, d'infiltration) et leurs exutoires, curage des bassins ;

Travaux de travaux à l'intérieur des parcelles

Travaux de technique eau-vignoble.

Travaux de pratiques culturales adaptées (dont travaux de bord de rivière).

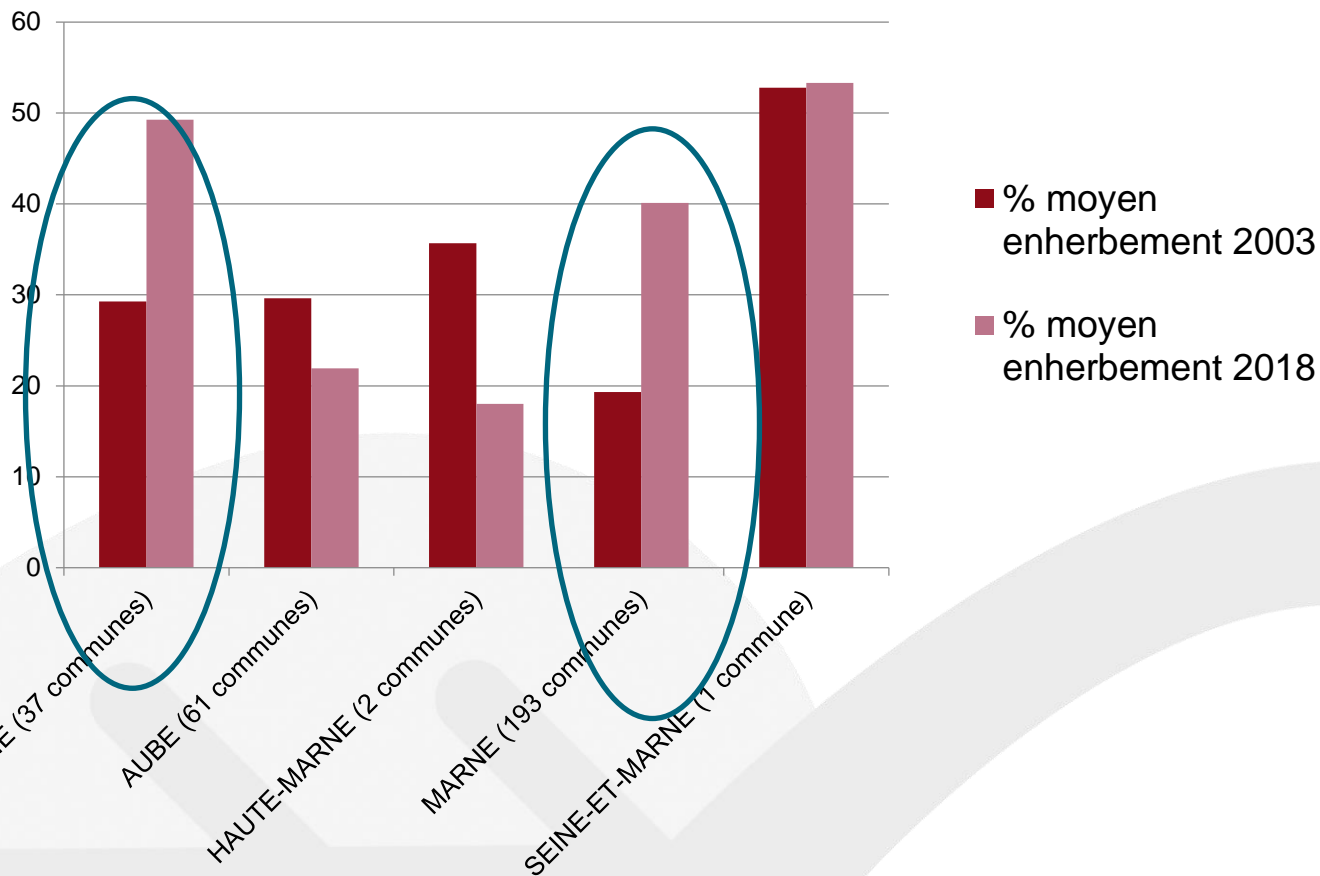


Focus sur l'enherbement entre 2003 et 2018 (données télédétection CIVC)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



Des questions ?



Et à bientôt!



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE